

Fiche synthétique des résultats du point de prélèvement : Le Falleron - Fréliné à Touvois

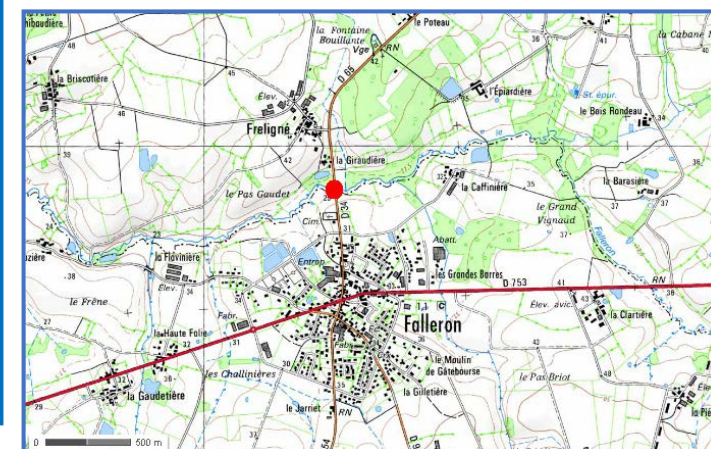
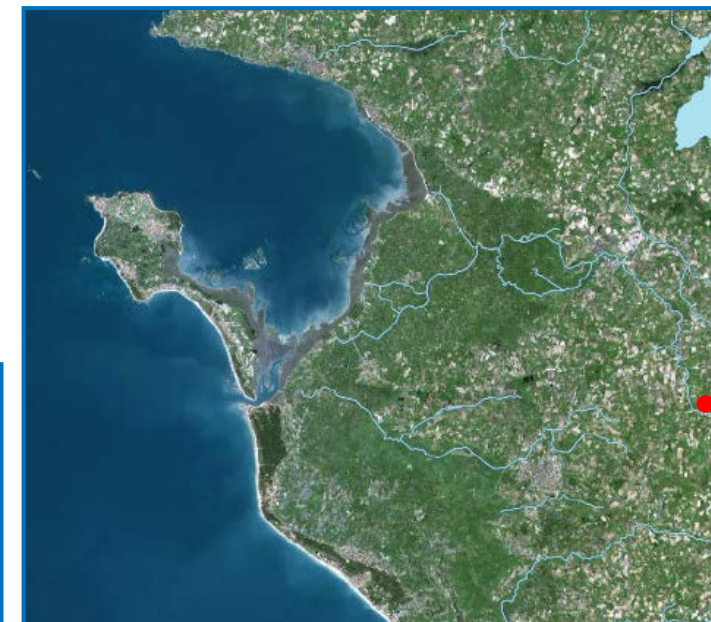
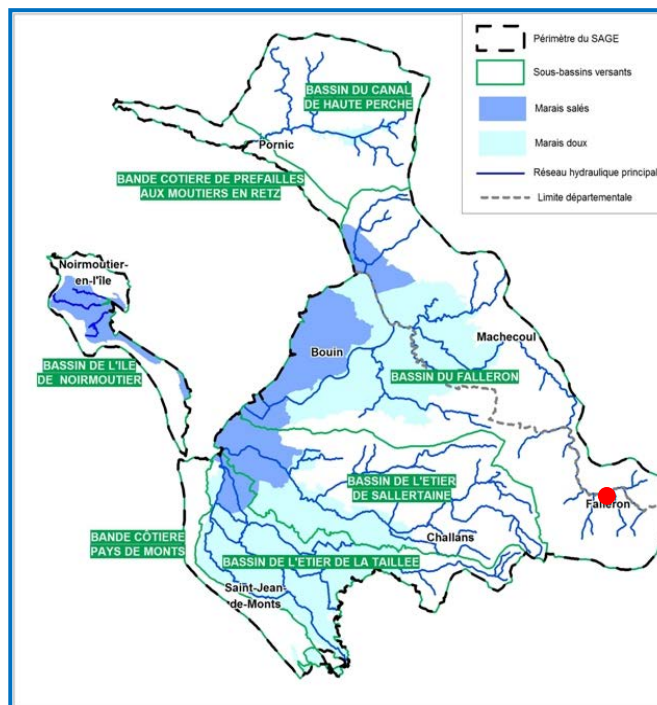
Caractéristiques de la station

Localisation : Le Falleron
 Commune : Touvois (44)
 Sous-bassin versant : Falleron bocage
 Gestionnaire : Conseil départemental 44
 Code SANDRE : 04150200

Descriptif du suivi

Pour le suivi physico-chimique, 6 campagnes de prélèvements annuels ont été réalisées entre 2013 et 2019 (février, avril, juin, juillet-août ou septembre, octobre, décembre).

NB : ce point est suivi depuis 1995. La fiche présente seulement les résultats des dernières années.



Caractéristiques physico-chimiques

Situation de la qualité de l'eau par rapport aux objectifs de « bonne qualité » fixée par la DCE

Objectif de bonne qualité de la DCE	Bilan de l'oxygène						Nutriments						Température de l'eau	Acidification		Conductivité (µS/cm)	Phytoplancton	
	O2 (mg/L)	O2 (% sat)	DBO5 (mg/L)	DCO (mg/L)	COD (mg/L)	MES (mg/L)	PO4 (mg/L)	P tot (mg/L)	NH4+ (mg/l)	NO2 (mg/L)	NO3 (mg/L)	NKJ (mg/L)		pH mini	pH maxi		Chlorophylle A (µg/L)	Phéopigments (µg/L)
	[8;6]	[90;70]	[3;6]	[20;30]	[5;7]	[25;50]	[0,1;0,5]	[0,05;0,2]	[0,1;0,5]	[0,1;0,3]	[10;50]	[1;2]	[20;21,5]	[6,5;6]	[8,2;9]			
2015-2017 *	4	42	3,5	40	-	14,6	1,62	0,66	0,38	0,24	30,3	1,78	16,9	6,9	8,1	1 038	5,7	8,7
2017 **	2,3	22,1	5	46	-	23	3,3	1,4	1,4	0,4	46,7	2,6	16,8	7,2	8,1	1 124	5,9	11,2
2018-2019*	3,8	41	4,8	-	-	32,4	2,68	1,1	1,21	0,4	28,6	2,17	18	7,2	7,6	1754	16,2	6,9
2019**	3,8	32	2,1	37	-	10	2,04	0,72	1,01	0,46	19,8	2,2	18	7,2	7,6	2 050	4,8	5,7

* Percentile 90 ** Valeur la plus déclassante

Commentaire :

Sur la période 2014-2017, la teneur en oxygène dissous correspond globalement à une qualité moyenne de l'eau mais tend à se dégrader. En revanche, en ce qui concerne la DBO5, l'eau se classe en bonne qualité sur les périodes observées, ce qui tendrait à montrer que les matières organiques présentes dans le milieu sont peu ou pas biodégradables.

Les concentrations en phosphore total et orthophosphates (PO4) sont élevées et correspondent à une qualité de l'eau médiocre à mauvaise en 2017 et 2018. Les concentrations les plus importantes sont mesurées en période estivale.

Les teneurs en azote ammoniacal (NH4+) et en nitrates (NO3) correspondent à une eau de bonne qualité depuis 2012. Toutefois, pour les nitrates, il faut nuancer cette observation car selon l'ancien critère de classement SEQ-Eau, la qualité de l'eau aurait été qualifiée de médiocre pour ce paramètre. En outre, il semble que les concentrations soient en augmentation.

D'une manière générale, le bilan azoté de ce milieu est plutôt bon alors que les bilans phosphore et oxygène sont plutôt médiocres voire mauvais.

A noter que pour les années 2017 et 2018 seules les valeurs les plus déclassantes ont été retenues et force est de constater qu'elles sont plus mauvaises que les années antérieures. Ces valeurs peuvent probablement en partie s'expliquer par la particularité des conditions météorologiques de ces années (longue période avec de faibles précipitations, puis lessivage en fin d'année).

Réglementation

La directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 (DCE), établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, fixe plusieurs objectifs :

- atteindre un bon état des eaux en 2015
- réduire progressivement les rejets, émissions ou pertes pour les substances prioritaires,
- et supprimer les rejets d'ici à 2021 des substances prioritaires dangereuses.

L'arrêté du 25 janvier 2010 définit les méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface.

La légende ci-contre est définie selon l'annexe 3 du présent arrêté.

Légende « Qualité de l'eau » selon la directive DCE :

- Très bonne
- Bonne
- Moyenne
- Médiocre
- Mauvaise
- Objectif inexistant

Quelques repères :

L'oxygène dissous est indispensable à la vie aquatique animale ; les variations de sa teneur sont aussi importantes que la valeur du taux absolu. La demande chimique en oxygène (DCO) correspond à la quantité d'oxygène consommée par voie chimique pour oxyder l'ensemble des matières oxydables présentes dans l'eau. La demande biochimique en oxygène (DBO5) correspond à l'oxygène qui a été utilisé par des bactéries pour dégrader les matières organiques biodégradables présentes dans l'eau. Le Carbone organique dissous (COD) contribue au bilan de l'oxygène. Il s'agit de la matière organique dissoute, provenant du lessivage des sols ou des rejets urbains. Il permet de suivre l'évolution d'une pollution organique dans le milieu aquatique.

L'azote est présent sous forme organique (azote kjeldhal et ammonium), et sous forme minérale (nitrites, nitrates). L'ammonium (NH4+), indique une difficulté des cours d'eau à assimiler une pollution organique récente. L'ion nitrate (NO3-) est la principale forme d'azote inorganique trouvée dans les eaux naturelles ; il provient des effluents industriels et domestiques ainsi que du lessivage des terres agricoles.

Le phosphore est présent naturellement dans les roches, le sol, les déjections animales et les végétaux, mais provient également de rejets domestiques, agricoles ou industriels. Sa présence est déterminée par la mesure des concentrations en orthophosphate (PO4³⁻) et en phosphore total (P tot).

Les matières azotées, le phosphore et les nitrates entraînent un développement de la végétation, ayant pour conséquence l'eutrophisation artificielle. Phosphore et azote sont utilisés en engrais, en tant qu'élément nutritif pour les plantes.